



Rapport annuel 2016

Conseil de quartier
de Saint-Louis

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



RAPPORT ANNUEL 2016
CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-LOUIS

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca

12 AVRIL 2017

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	6
2.1. Description générale d'un conseil de quartier.....	6
2.2. Conseil de quartier de Saint-Louis.....	6
2.3. La mission du conseil de quartier	6
2.4. Le rôle du conseil de quartier	7
2.5. Membres citoyens	7
2.6. Membres du conseil d'arrondissement	7
2.7. Conseillère en consultations publiques	8
2.8. Limites du quartier	8
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	9
3.1. Assemblées et réunions	9
4. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES	10
5. DEMANDES D'OPINION	11
6. DOSSIERS D'INTÉRÊT ET RÉOLUTIONS	12
6.1. Mobilité durable / Réseau cyclable	12
6.2. Projet de loi n° 109.....	13
6.3. La vie de quartier.....	14
6.4. Implications auprès d'autres organisations.....	15
7. RÉSULTATS OBTENUS.....	16
7.1. Participation citoyenne	16
7.2. Résultats obtenus au regard des résolutions	17
8. ÉTATS FINANCIERS.....	19

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au nom des membres du conseil d'administration (CA) du conseil de quartier de Saint-Louis, je suis heureuse de vous présenter le rapport annuel 2016.

Travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu neuf assemblées publiques, soit huit assemblées ordinaires et une assemblée générale. La rencontre de décembre a dû être annulée, les problèmes de santé ayant retenu trois membres du CA et deux autres... ayant accouché ! Félicitations aux jeunes mamans !

Un conseil d'administration s'exprime par résolutions. En 2016, le CA du conseil de quartier a émis 49 résolutions portant autant sur le respect du PPU que sur la mobilité durable ou le projet de loi n° 109 accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs. Vous retrouverez le détail des résolutions au point 6 Dossiers d'intérêt et résolutions et au point 7, les résultats obtenus. Toutes les résolutions ont été acheminées aux élus soit directement à la Ville soit par l'intermédiaire du conseil d'arrondissement. Il s'agit là d'un moyen privilégié pour faire entendre la voix des citoyens du quartier.

Le conseil de quartier a également mené deux consultations publiques et formulé deux opinions, la première sur une zone du boulevard Pie-XII, recommandant de favoriser des logements accessibles pour les jeunes familles tant en matière de prix que de types de logements et la deuxième sur les marges de recul (voir détails au point 6).

Des rencontres de travail se tiennent en plus des rencontres du CA. En 2016, le CA a tenu cinq rencontres de travail. De plus, des membres participent aux rencontres du conseil d'arrondissement et à de nombreuses soirées d'information liées aux enjeux de la ville et du quartier. Ils approfondissent ces enjeux par des recherches et des lectures qu'ils partagent avec les autres membres. Le travail en équipe est fructueux et agréable. Je tiens à saluer leur engagement indéfectible et la grande qualité de leur travail.

Le CA participe également à la table des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement. En 2016, la mobilisation des présidents de tous les conseils de quartier était notable. En effet, le projet de loi n° 109 qui visait à donner le statut de capitale nationale à la Ville de Québec prévoyait également de modifier le rôle des conseils d'arrondissement et à abolir les référendums. Les présidents des conseils de quartier ont produit un mémoire qui a été endossé par 24 conseils de quartier et déposé en commission parlementaire.

Le projet de l'îlot des Gouverneurs (Le Phare) a continué d'attirer l'attention des citoyens du quartier, du CA et des médias. Le conseil de quartier de Saint-Louis a accordé quatre entrevues à ce sujet à la télé, soit à TVA, MaTV, Radio-Canada Québec et Radio-Canada Gatineau, et deux à Ici Radio-Canada première. À une autre occasion, nous avons été appelés à participer à une discussion sur le rôle des conseils de quartier.

Le CA suivra le dossier et utilisera toutes les tribunes offertes pour porter les préoccupations des citoyens du quartier, notamment en ce qui concerne les impacts de ce projet sur la circulation, l'environnement et son intégration au milieu.

En 2016, le CA du conseil de quartier a travaillé à plusieurs autres dossiers qui ont également des impacts sur le quotidien du quartier notamment en matière de sécurité routière et de mobilité durable (élaboration des priorités en matière de développement des voies cyclables et de la circulation routière), densification (zone Pie-XII), de commerces de proximité et du suivi des modifications du PPU (projet d'aménagement de la route de l'Église et projet de modification au PPU).

Le CA du conseil de quartier a poursuivi ses efforts de mise en valeur des organismes communautaires du quartier en accueillant des organismes communautaires. En 2016, le CA a accueilli les organismes « Ressource Espace Familles » et « Le Verger ».

Un événement marquant de 2016 est le succès remporté par la table ronde du 12 octobre sur la démocratie municipale à laquelle ont participé une cinquantaine de citoyens du quartier et d'ailleurs. Les citoyens ont particulièrement apprécié la large place qui leur était accordée. Les propos recueillis lors de l'activité ont été envoyés à l'Institut du Nouveau Monde, mandaté par la Ville pour réaliser une étude sur les pratiques en matière de consultation publique dans la Ville de Québec.

Le conseil de quartier entend poursuivre sur cette voie en organisant des activités qui permettront aux citoyens de s'informer et de partager leurs opinions sur les enjeux de la ville et de leur quartier.

Des départs et des arrivées

Les membres du CA du conseil de quartier de Saint-Louis tiennent à souligner le travail de madame Mélanie Préfontaine qui a été membre du CA du conseil de quartier pendant quatre ans et a occupé le poste de vice-présidente. À travers ses grossesses et sa vie de famille, madame Préfontaine a poursuivi son engagement au CA, mue par l'avenir de tous les enfants et les familles du quartier. Merci madame Préfontaine !

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 8 avril 2016, quatre citoyens ont été élus au conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis pour un mandat de deux ans soit madame Anne-Marie Pageau et moi-même et messieurs Louis Alexandre et Mario Léonard. Les autres postes seront en élections à l'assemblée générale d'avril 2017.

Le CA du conseil de quartier salue l'arrivée de madame Lucie Vallée qui a été cooptée lors de la rencontre de novembre 2016.

Les conseillers municipaux

Les conseillers municipaux du quartier sont invités à assister aux rencontres publiques du CA du conseil de quartier pour entendre et accueillir les préoccupations des citoyens et du CA, et pour transmettre de l'information de la Ville ou assurer un suivi sur les demandes du CA et des citoyens.

Le CA a à cœur de porter les préoccupations des citoyens du quartier et de travailler avec tous ceux et celles qui peuvent et veulent contribuer au mieux-être des citoyens du quartier.

Nous réitérons donc notre invitation à tous les conseillers à participer aux rencontres du CA du conseil de quartier de Saint-Louis, d'autant plus que le quartier fait face à des enjeux majeurs qui auront un impact indéniable sur la vie du quartier et de ses citoyens.


Huguette Lépine, présidente du CA

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. La mise en place de ces conseils de quartier est enchâssée dans la Charte de la Ville de Québec. Par ailleurs, la Politique de consultation publique (règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4) prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. De façon générale, un conseil de quartier consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui ont trait notamment à l'aménagement du territoire, à la vie communautaire et à la sécurité publique. Le conseil de quartier peut organiser des séances de consultations publiques sur les changements aux règlements d'urbanisme, proposer des actions et élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur divers sujets, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations d'appui à un projet spécifique.

2.2. Conseil de quartier de Saint-Louis

Les limites du quartier Saint-Louis correspondent au district électoral de 2007 et regroupent une partie des secteurs de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Ursule et de Saint-Denys-du-Plateau (voir la carte au point 2.8). Le conseil de quartier de Saint-Louis est composé de citoyens et de citoyennes qui y résident ainsi que de représentants d'établissements commerciaux, industriels, institutionnels ou communautaires. Celui-ci a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce ont signé une requête en 2006, pour que soit enclenché le processus de création d'un conseil, qui a donc été créé en mars 2007.

2.3. La mission du conseil de quartier

Permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.4. Le rôle du conseil de quartier

- Émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet soumis par la Ville touchant le quartier ;
- Tenir des séances de consultation publique ;
- Transmettre leur avis au conseil municipal ou au conseil d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier ;
- Bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou à la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

2.5. Membres citoyens

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis est normalement composé de huit membres (quatre femmes et quatre hommes résidants dans le quartier). Trois membres additionnels peuvent s'ajouter en les cooptant en cours d'année. Notre conseil d'administration est actuellement composé de sept membres élus lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 13 avril 2016 à la salle multimédia de la bibliothèque Monique-Corriveau.

Composition du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis	
Madame Huguette Lépine	Présidente
Monsieur Louis Alexandre	Vice-président
Madame Khadija Said	Secrétaire
Madame Guylaine Coutu	Trésorière
Monsieur Mario Léonard	Administrateur
Monsieur Walter Ouellet	Administrateur
Madame Anne-Marie Pageau	Administratrice
Madame Lucie Vallée	Administratrice (à compter de novembre 2016)

2.6. Membres du conseil d'arrondissement

Trois membres du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge dont fait partie le quartier Saint-Louis sont membres d'office du conseil d'administration, mais ils n'ont aucun droit de vote.

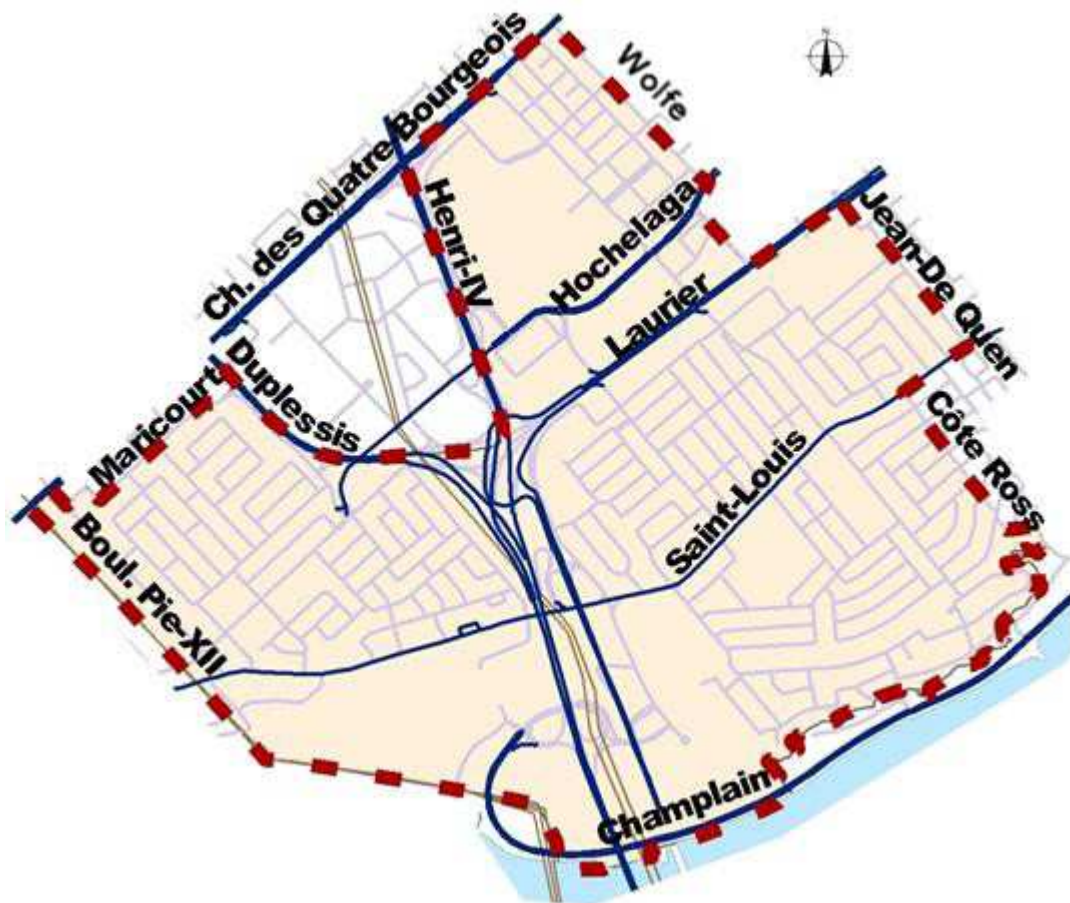
Il s'agit de madame Anne Corriveau, conseillère du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy, et de messieurs Paul Shoiry, conseiller du district électoral de Saint-Louis-Sillery, et Rémy Normand, conseiller du district électoral du Plateau.

2.7. Conseillère en consultations publiques

Le conseil est assisté d'une conseillère en consultations publiques, madame Cristina Bucica. Son rôle est de veiller à ce que les démarches amorcées lors des séances du conseil respectent les normes établies et de rapporter les décisions auprès des instances concernées de l'administration municipale.

2.8. Limites du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier de Saint-Louis sont illustrées par la carte ci-dessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées et réunions

En 2016, outre les réunions de travail, le conseil de quartier de Saint-Louis a tenu neuf (9) rencontres publiques (huit assemblées ordinaires et une assemblée générale). Les séances mensuelles ont eu lieu à 19 h le deuxième mercredi du mois à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque Monique-Corriveau. Les rencontres font relâche en juillet et en août et l'assemblée générale se tient le deuxième mercredi d'avril à 19 h.

Le quorum a été atteint à chacune des assemblées. Les procès-verbaux font état des décisions et des dossiers d'intérêt du conseil d'administration du conseil de quartier, ainsi que les questions et les commentaires du public. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse suivante : <https://goo.gl/b21QM4>.

Le conseil de quartier de Saint-Louis a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs aux résolutions se sont toujours pris à main levée.

Son conseil d'administration a aussi tenu cinq réunions de travail afin de permettre à ses membres d'analyser, de discuter et de statuer sur les différents dossiers sur lesquels ils ont eu à se prononcer.

Selon les intérêts qu'ils portent, les membres du conseil d'administration ont également participé aux réunions des comités responsables des différents volets du plan d'action : densification, mobilité durable et sécurité routière, couvert forestier et biodiversité, participation citoyenne et suivi du PPU.

4. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

L'un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes. Au cours de la dernière année, cette représentation s'est faite par différents moyens.

Les périodes de questions allouées en milieu d'assemblée ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de venir s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Afin de permettre à un plus grand nombre de citoyens de s'exprimer, le conseil d'administration a accordé une période limitée de temps pour chaque intervention.

Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs intérêts et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les renseignements demandés n'étaient pas connus des membres. Le conseil d'administration du conseil de quartier a ainsi entendu et répondu aux préoccupations du public, dont certaines ont été directement transmises à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Ces interventions sont citées dans les procès-verbaux du conseil de quartier disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec, à l'adresse indiquée au point 3.1.

5. DEMANDES D'OPINION

Le conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL) a reçu le mandat de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, en vertu de l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec, de tenir une consultation publique auprès des citoyens du quartier et de formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (CA) (demande d'opinion) relativement aux deux projets suivants :

5.1. Modifications de zonage pour la zone 33003Ha/dossier (R.C.A.3V.Q.198)

Le projet de modification au règlement de zonage concerne la zone 33003Ha qui est située sur le boulevard Pie-XII entre le chemin des Quatre-Bourgeois et le boulevard Neilson. Cette modification vise à permettre d'avoir un logement supplémentaire de chaque côté du mur mitoyen en augmentant de 1 à 2 le nombre de logements maximal autorisé pour les habitations H1 de type jumelé dans la zone 33003Ha.

À la suite de la consultation publique tenue lors de l'assemblée du 13 janvier 2016 du CQSL et, considérant que le secteur du boulevard Pie-XII est un secteur propice à l'accueil de nouvelles familles (proximité des services et des écoles), le CQSL recommande (RÉSOLUTION 16-01-02) au CA d'adopter le règlement tel que proposé et notamment de favoriser, dans ce secteur, des types de logements accessibles aux jeunes familles, tant en ce qui concerne le prix que le type de logement (ex. maisons en rangée).

5.2. Modification au Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux marges de recul à l'axe et leur calcul. (R.C.A.3V.Q. 196)

Le projet vise à modifier le règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge en ajoutant une annexe relative au calcul de la marge de recul avant.

La réglementation actuelle décrit la façon de calculer la profondeur de la marge avant à partir de l'axe d'une rue qui correspond au centre d'une rue contiguë à la ligne avant de lot (article 353). Il existe également depuis 1955, à l'époque de la Ville de Sainte-Foy, une autre façon de calculer la marge de recul à l'axe, soit à partir de l'axe d'une rue identifiée par des coordonnées indiquées à un plan d'arpentage joint en annexe d'un règlement.

Étant donné que ce dernier mode de calcul n'est pas précisé dans la réglementation actuelle et à la suite de la consultation publique tenue lors de l'assemblée publique du 9 novembre 2016 du CQSL, ce dernier a recommandé (RÉSOLUTION 16-09-02) au conseil d'arrondissement l'adoption du projet de modification au règlement d'urbanisme tel que proposé, afin de régulariser cette situation.

6. DOSSIERS D'INTÉRÊT ET RÉOLUTIONS

En 2016, le conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL) a voté 49 résolutions portant sur des dossiers d'intérêt pour les citoyens et le quartier.

Ces résolutions concernent :

- Deux (2) demandes d'opinion (2 résolutions) émises par l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (voir le chapitre 5, Demandes d'opinion) ;
- 4 domaines d'interventions (12 résolutions) ;
 - Mobilité durable/Réseau cyclable ;
 - Projet de loi n° 109 ;
 - La vie de quartier ;
 - Implications du CQSL auprès d'autres organismes ;
- Les décisions courantes (35 résolutions) inhérentes à une gestion efficace et rigoureuse des activités du conseil de quartier, dont les nominations des administrateurs, l'adoption des procès-verbaux, l'octroi de paiements d'honoraires, etc.

6.1. Mobilité durable/Réseau cyclable

Dans un objectif de mobilité durable, le conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL) est préoccupé par l'offre, la qualité et la sécurité des services permettant de faciliter et d'augmenter les déplacements actifs dans le quartier, notamment en vélo.

6.1.1 Plan directeur du réseau cyclable (PDRC)

Le CQSL s'était déjà fortement impliqué dans ce dossier en 2015. En 2016, le CQSL a :

- produit un document intitulé « Priorités en matière de développement des voies cyclables et de la sécurité cycliste », et le dépose (**RÉSOLUTION 16-02-02**) à titre de mémoire dans le cadre de la consultation sur la refonte du Plan directeur du réseau cyclable. Ce mémoire, disponible à l'adresse suivante : <http://goo.gl/Lq2Fkx>, a été déposé également à la table de concertation vélo des conseils de quartier ;
- demandé à la Ville (**RÉSOLUTION 16-02-02**) d'être consulté et informé régulièrement en ce qui a trait aux projets et travaux reliés au réseau cyclable ;
- demandé à la Ville (**RÉSOLUTION 16-02-03**) de présenter à la Table de concertation vélo des conseils de quartier en début de chaque année les projets qui seront réalisés dans le cadre de la révision du Plan directeur du réseau cyclable, et de consulter la Table de concertation vélo en automne sur les travaux qui auront été réalisés pour recevoir des commentaires et des recommandations sur ceux-ci.

6.1.2 Voie cyclable au sud du boulevard Laurier

Considérant notamment que :

- le projet de voie cyclable de la route de l'Église au sud du boulevard Laurier est prévu dans la vision déplacement à vélo de la Ville de Québec ;
- la largeur actuelle de la route de l'Église permet déjà l'installation de bandes cyclables ;
- la réalisation du projet de réaménagement de la route de l'Église n'est prévue qu'en 2018-2019, d'où une attente importante pour les cyclistes ;

le CQSL demande à la Ville (**RÉSOLUTION 16-05-03**) de mettre en place, à court terme, une voie cyclable sur la route de l'Église entre le boulevard Laurier et le chemin Saint-Louis.

6.2. Projet de loi n° 109

Le projet de loi n° 109 accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et à augmenter à ce titre son autonomie et ses pouvoirs, dont l'abolition du droit de tenir des référendums.

Le CQSL a participé, avec 24 autres conseils de quartier, à la préparation d'un mémoire conjoint qui a été présenté, le 15 novembre 2016, à la commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

Considérant notamment l'importance des référendums comme moyen de consultation de la population dans une démocratie, l'importance de tenir compte de l'intérêt collectif dans le développement des projets sur le territoire de la Ville de Québec, le fait que le référendum doit être vu comme un recours ultime lorsque les autres moyens de consultation de la population n'ont pas donné les résultats escomptés, le CQSL (**RÉSOLUTION 16-07-03**) appuie le dépôt du mémoire et autorise la présidente, Mme Huguette Lépine, à le signer au nom du conseil de quartier de Saint-Louis.

Le 8 décembre 2016, le projet de loi a été adopté en excluant les dispositions réglementaires touchant l'abolition du droit de tenir des référendums. Ces dispositions réglementaires ont été réintégrées dans le projet de loi no 122, loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité, qui est à l'étude par la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

6.3. La vie de quartier

6.3.1 Réaménagement de la route de l'Église

Étant donné que le réaménagement de la route de l'Église entre le chemin des Quatre-Bourgeois et le boulevard Hochelaga n'est prévu qu'en 2018 et 2019, soit un début de concrétisation de ce projet dans environ 1 an, le CQSL demande (**RÉSOLUTION 16-09-04**) à la Ville de tenir un atelier de travail pour connaître l'état d'avancement des travaux de ce projet.

6.3.2 Intégration des clôtures au paysage urbain (chemin Saint-Louis)

Un résident du chemin Saint-Louis, appuyé d'une pétition de 59 signataires, soulève la problématique des clôtures installées en façade de résidences, sur un coin de rue, sur un terrain surélevé et de surplus, sur une artère historique telle que le chemin Saint-Louis. Quoiqu'elles respectent les normes en vigueur, ces clôtures s'intègrent difficilement au bâti architectural du secteur tout en générant un problème de champ visuel pour le voisinage.

Après analyse et maintes discussions entre les membres du CQSL et une consultation de fonctionnaires de la Ville, le CQSL a sensibilisé (**RÉSOLUTION 16-05-02**) la Ville à la problématique quant à la prise en considération de l'intégration architecturale des clôtures, particulièrement au regard des artères ayant un caractère historique ou patrimonial.

6.3.3 Stationnement sur la rue Dolan

Depuis que le stationnement de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ) est devenu payant, de nombreuses voitures envahissent la rue Dolan, circulent vite et mettent en danger les enfants qui y jouent.

Le CQSL (**RÉSOLUTION 16-07-02**) accueille et prend acte de la pétition déposée des résidents de la rue Dolan et demande à la Ville de Québec de travailler de concert avec l'IRDPQ afin de trouver des solutions acceptables et durables à la problématique soulevée, en s'appuyant sur la pétition et les solutions proposées par les pétitionnaires, et d'éviter de transférer le problème dans les rues avoisinantes à la rue Dolan.

6.3.4 Centre de loisirs Saint-Louis-de-France

La Ville a prévu effectuer diverses rénovations au centre de loisirs Saint-Louis-de-France. Le CQSL demande donc (**RÉSOLUTION 16-05-05**) à la Ville de le tenir informé de la planification, avec un échéancier de réalisation. La Ville a informé le CQSL que la demande d'investissement a été réinscrite au plan triennal d'immobilisations (PTI) de 2017.

6.3.5 Cueillette des résidus verts

Étant donné qu'en 2016, la cueillette des résidus verts s'est terminée le 13 mai, ce qui est beaucoup trop tôt dans la saison et du fait que l'écocentre ne prend pas les résidus verts, le CQSL demande à la Ville (**RÉSOLUTION 16-06-02**) de prolonger la période de cueillette des résidus verts jusqu'au 30 juin.

6.4. Implications auprès d'autres organisations

6.4.1 RÉSOLUTION 16-03-02

Le CQSL appuie et signe une pétition, cosignée par plus de 600 personnes et organismes, mise en ligne par Alliance Ariane pour établir une politique nationale de l'aménagement du territoire (protection du territoire agricole et lutte aux changements climatiques, réduction de la consommation de pétrole, protection de la biodiversité, mise en valeur des paysages naturels et bâtis...).

6.4.2 RÉSOLUTION 16-06-05

Suite à une demande de l'organisme « Vivre en ville », le CQSL appuie le projet « Oui dans ma cour » qui vise à accélérer l'adoption d'un mode de développement urbain économe en carbone et résidus. Le CQSL contribuera au projet pour une somme de 3 000 \$ en ressources matérielles et humaines.

6.4.3 RÉSOLUTION 16-09-05

Le CQSL appuie le projet « Ville durable : la mobilité au cœur de nos quartiers » initié par le Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale (CRE). Le CRE offre aux conseils de quartier intéressés et sélectionnés, un cadre structurant pour les accompagner et les guider dans une réflexion sur l'état de santé des milieux de vie et dans la réalisation d'interventions ciblées visant à faciliter la mobilité des citoyens et l'usage des modes de transports actifs et collectifs.

7. RÉSULTATS OBTENUS

Les résultats obtenus dans divers dossiers à la suite des actions prises, des recommandations formulées et des demandes exprimées par le conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL) sont présentés sommairement ci-après.

7.1. Participation citoyenne

Le CQSL a tenu, lors de sa réunion du 12 octobre 2016, une table ronde avec les citoyens portant sur la participation citoyenne et la démocratie municipale à Québec. Cette table ronde a réuni une cinquantaine de personnes provenant de divers quartiers, dont Saint-Louis, Sillery, Beauport et Charlesbourg, auxquels se sont joints M. Paul Shoiry, conseiller municipal, et M. Antoine Robitaille, éditorialiste au Devoir.

L'objectif de cette table ronde était de proposer des idées pour améliorer la participation citoyenne à Québec et voir comment les conseils de quartier pouvaient mieux jouer leur rôle.

Les propositions d'améliorations amenées par les citoyens et les citoyennes sont présentées sommairement ci-après :

- 1) Consulter en amont des modifications et des projets ;
- 2) Mettre en place un conseil indépendant de consultation ;
- 3) Fournir une information abondante et de qualité ;
- 4) Fournir l'information demandée ;
- 5) Laisser suffisamment de temps aux citoyens et à une période favorable pour effectuer les consultations publiques ;
- 6) Ouvrir la consultation publique au-delà du secteur visé ;
- 7) Avoir un retour sur les mémoires présentés ;
- 8) Débuter les séances des conseils d'arrondissements comme auparavant, soit après 19 h ;
- 9) Diffuser sur le Web les séances des conseils d'arrondissements ;
- 10) Guider les citoyens dans leurs démarches de participation et offrir de façon régulière une formation à l'ensemble de la population.

Les résultats complets de cette table ronde (points de discussions soulevés, opinions exprimées, améliorations souhaitées, etc.) ont été publiés dans la page officielle du CQSL (<https://goo.gl/Bh7MfO>), et transmis à l'Institut du Nouveau Monde qui a réalisé, pour la Ville de Québec, un mandat portant sur les pratiques en matière de participation publique. Le diagnostic sur les pratiques en participation publique a été rendu public le 20 février 2017.

7.2. Résultats obtenus au regard des résolutions

Numéro de la résolution	Objet des résolutions et résultats obtenus
<p>15-05-03 15-06-01 15-10-04</p>	<p>Virage à droite sur feu rouge</p> <p>Compte tenu de la proximité d'écoles primaires, le CQSL a demandé à maintes reprises que le virage à droite soit interdit sur semaine entre 7 h et 18 h, angle du chemin Saint-Louis et de la route de l'Église et, angle de la rue de Liège et du boulevard Neilson. Selon la réglementation en vigueur, la Ville maintient cette interdiction de 7 h à 16 h, compte tenu du seul critère « présence d'un brigadier scolaire adulte ».</p>
<p>15-10-02</p>	<p>Consultation publique du 14 janvier 2016/Modifications au PPU</p> <p>À la suite des demandes des citoyens et des recommandations du CQSL, le conseil d'arrondissement a approuvé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un usage résidentiel au rez-de-chaussée en plus d'un usage commercial dans la zone 33216Ma (quadrilatère Wilfrid-Légaré, Wolfe, Hochelaga et route de l'Église) ; • Le transfert d'une propriété dans une zone voisine (R_SD_4) qui permet une densité résidentielle moindre.
<p>15-10-05</p>	<p>Mesures transitoires/Projet de réaménagement de la route de l'Église</p> <p>Le dossier des six (6) mesures transitoires proposées par le CQSL a été transféré par le conseil d'arrondissement au bureau du transport (équipe de projet). À ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité des piétons et cyclistes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des feux exclusifs de circulation pour piétons (traverse piétonnière) ont été installés en face du bureau d'arrondissement ; ▪ L'option d'avoir des feux exclusifs pour piétons aux intersections de la route de l'Église, du chemin des Quatre-Bourgeois et des boulevards Hochelaga et Laurier, est jugée non souhaitable (débit de circulation et impacts [piétons et véhicules]) ; ▪ L'option d'augmenter le temps alloué aux piétons et aux cyclistes à ces mêmes intersections n'a pas été retenue ; • Accès au jardin du bureau d'arrondissement : demande non retenue pour le moment, car cet espace n'a pas le statut de parc public ;

Numéro de la résolution	Objet des résolutions et résultats obtenus
	<ul style="list-style-type: none"> • Terre-plein sur la rue Le Noblet : demande non retenue, car cet aménagement sera inclus au projet de réaménagement ; • Circulation de transit lors des travaux : cette préoccupation sera prise en compte lors des travaux.
15-10-12	<p>Préservation du boisé De Rochebelle</p> <p>La Ville prévoit préserver ce boisé étant donné qu'il est compris, en partie, sur un terrain de la Ville voué à une vocation récréative et que des orientations de conservation sont clairement identifiées en ce sens au PPU. L'autre partie de ce boisé appartient à la Commission scolaire des Découvreurs. Les deux instances n'ont aucune intention de développer cet endroit.</p>
16-05-02	<p>Intégration des clôtures au paysage urbain (chemin Saint-Louis)</p> <p>Une modification réglementaire est à l'étude.</p>
16-07-02	<p>Stationnement sur la rue Dolan</p> <p>La demande et la pétition ont été transmises au Bureau du transport qui, à la suite d'un relevé de vitesse, constate qu'il n'y a pas lieu d'intervenir pour l'instant et qu'il n'y a pas plus d'incidence sur les stationnements dans cette rue que dans les rues avoisinantes. Le CQSL a réitéré sa demande à la Ville d'explorer avec l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec des solutions pour le stationnement.</p>

8. ÉTATS FINANCIERS

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2016

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1290,02	414,51
Petite caisse	27,09	46,10
En circulation		
Actif net		
Actif net		
Non affecté	<u>1317,11</u>	<u>460,61</u>

Au nom du conseil de quartier de Saint-Louis :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	2100,00	0,00
Autres	0,00	0,00
	<u>2100,00</u>	<u>0,00</u>
Charges		
Fonctionnement	1168,50	*923,40
Réunions de travail	0,00	0
Représentation	75,00	0
	<u>1243,50</u>	<u>923,40</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	856,50	(923,4)
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>460,61</u>	<u>1384,01</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1317,11</u>	<u>460,61</u>

*Dont 34 \$ pour mise à jour 2016 au registre des entreprises